



Procès-verbal n° 29

de la séance du Conseil communal de Bex du mercredi 12 octobre 2022 à 19h00 à la Grande Salle, à Bex

Présidence : M. Philippe Sarda

Excusés : Mmes Audrey Dauphin, Laure-Reine Tabac

MM. Jean-Philippe Marlétaz, Jérémy Normand

1. Appel

Avec 55 membres présents, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Après avoir souhaité la bienvenue à la Municipalité, aux conseillers et conseillères ainsi qu'à la presse et au public, M. le Président apporte quelques modifications à l'ordre du jour. Ces modifications sont acceptées à l'unanimité et l'ordre du jour s'établit comme suit :

1. Appel
2. Communications du Président
3. Présentation du projet MBR/Rhône 3 par Monsieur Julien Derivaz, chef de projet
4. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
5. Assermentation de M. Swan Tack, nouveau conseiller communal
6. Nomination d'un membre au conseil intercommunal de l'EPOC en remplacement de M. Tristan Matile
7. Nomination d'un membre à Chablais Agglo en remplacement de M. Tristan Matile
8. Rapport des commissions
 - 8.1. Sur le préavis n° 2022/12 Réponse à la motion de Mme Marianne Marsden (PLR) déposée le 2 mars 2022 et intitulée « pour une meilleure répartition de la facture policière »
Rapporteur pour la commission ordinaire M. Baptiste Guérin
 - 8.2. Sur le préavis n° 2022/13 Arrêté d'imposition pour les années 2023 - 2024
Rapporteurs pour la COFIN M. Pierre Athanasiadès
Rapporteur pour la COFIN (rapport minorité) M. Christophe Barbezat
 - 8.3. Sur le préavis n° 2022/14 STEP de Bex – Remplacement des vis de relevage par un système de pompes
Rapporteur pour les commissions ordinaire et finances M. Frédéric Guex
9. Motions, postulats, interpellations
 - 9.1. Postulat du groupe « Avançons-Ouverture » intitulé « L'eau, l'or bleu de demain »
 - 9.2. Motion du groupe « Avançons-Ouverture » intitulée « Soyons fiers de notre commune et faisons le savoir ! »
 - 9.3. Interpellation du groupe « Avançons-Ouverture » intitulée « Javerne, mais où donc mène cette route ?? »
 - 9.4. Interpellation du groupe « Les Verts » intitulée « Halte aux îlots de chaleur dans les cours d'école »

10. Communications de la Municipalité
11. Vœux et demandes de renseignements

2. Communications du Président

M. le Président donne connaissance à l'assemblée des courriers qui lui ont été adressés par :

- la Municipalité en accompagnement des préavis discutés dans cette séance ainsi que les rapports y relatifs ;
- Mme la conseillère Lisa Pontiggia annonçant sa démission au Conseil communal.

Il informe l'assemblée avoir reçu des invitations et participé :

- à l'assemblée générale du Club Alpin ;
- aux championnats romands de gymnastique rythmique ;
- à la Fête nationale du 1^{er} août aux Plans-sur-Bex ;
- à la traditionnelle friture des pontonniers ;
- à la Fête de la diversité ;
- à l'inauguration de la brasserie de la Mine ;
- à la célébration des 10 ans de l'EPOC ;
- au Billy Kids Festival.

Il informe l'assemblée que le Bureau du Conseil a, dans sa séance du 6 septembre 2022, procédé à l'assermentation de M. Sébastien Sollberger (les Verts), nouveau conseiller en remplacement de Mme Lisa Pontiggia démissionnaire.

Le Bureau du Conseil a également mis sur pied une commission de révision de notre règlement composée d'un membre de chaque parti. Suite à la révision de la LEDP par le canton, l'ensemble de nos références sont erronées. De plus, l'article 51 qui invite le Conseil à siéger à l'Hôtel-de-Ville doit être revu ainsi que les articles relatifs au vote (suite à l'introduction du vote électronique).

3. Présentation du projet MBR/Rhône 3 par Monsieur Julien Derivaz, chef de projet

M. le Président donne la parole à M. Julien Derivaz pour la présentation du projet MBR/Rhône 3 et de son évolution. Monsieur le Président remercie M. Julien Derivaz pour sa présentation et pour les réponses apportées aux questions des conseillers.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2022

Le procès-verbal n° 28 de la séance du 22 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

5. Assermentation d'un nouveau conseiller

Suite à la démission de M. Tristan Matile, un nouveau conseiller doit être assermenté. Il s'agit de M. Swan Tack, prochain viennent-ensuite pour le groupe PAI/UDC.

M. le Président invite M. Swan Tack à venir devant l'assemblée. Il donne lecture du serment figurant à l'article 5 du règlement du Conseil communal.

M. Swan Tack lève la main droite et répond « Je le promets ».

Le nombre de conseillers présents se porte désormais à 56.

6. Nomination d'un membre au conseil intercommunal de l'EPOC en remplacement de M. Tristan Matile

Suite à la démission de M. Tristan Matile, un nouveau conseiller doit être nommé.

M. le conseiller Baptiste Guérin propose pour le groupe « PAI/UDC» Mme la conseillère Nathalie Morex qui est élue par acclamation.

7. Nomination d'un membre à Chablais Agglo en remplacement de M. Tristan Matile

Suite à la démission de M. Tristan Matile, un nouveau conseiller doit être nommé.

M. le conseiller Baptiste Guérin propose pour le groupe « PAI/UDC» Mme la conseillère Eliane Comte qui est élue par acclamation.

8. Rapport des commissions

8.1 Sur le préavis n° 2022/12 Réponse à la motion de Mme Marianne Marsden (PLR) déposée le 2 mars 2022 et intitulée « pour une meilleure répartition intercommunale de la facture policière »

Le rapport ayant été envoyé 5 jours avant la séance du Conseil à tous les conseillers et, comme le permet l'article 72 du règlement, M. le conseiller Baptiste Guérin donne lecture uniquement des conclusions du rapport établi pour la commission ordinaire.

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme la conseillère Gaëlle Valterio relève une petite coquille dans les conclusions du rapport établi par la commission ordinaire qui stipule « *vu le préavis 2021/12* » en lieu et place de « *vu le préavis municipal 2022/12* ».

M. le conseiller Christophe Simeon a bien compris que le Conseil communal n'a pas de marge de manœuvre par rapport à cette question de financement mais relève qu'il serait appréciable que les députés de notre commune interviennent et défendent cette cause lors d'une séance du Grand Conseil.

Mme la conseillère Martine Gerber a pris bonne note de la remarque du conseiller Christophe Simeon et fera en sorte de relayer cette problématique au Canton.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Bex décide par 51 oui et 4 abstentions

- o de prendre acte du préavis municipal N° 2022/12 valant réponse à la motion de Mme Marianne Marsden (PLR) déposée le 2 mars 2022 et intitulée « Pour une meilleure répartition intercommunale de la facture policière ».

8.2 Sur le préavis n° 2022/13 « Arrêté d'imposition pour les années 2023 – 2024 »

M. le conseiller Pierre Athanasiadès donne lecture du rapport établi pour la commissions des finances.

M. le conseiller Christophe Barbezat donne lecture du rapport minoritaire établi par la commission des finances qui intègre un amendement d'une baisse de 1,5 point d'impôt, ce qui correspond à descendre le taux d'imposition de 71 à 69.5 et ceci dès le 1^{er} janvier 2023.

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte.

M. le conseiller Christoph Roesler revient sur la complexité des chiffres. Il relève que la commune tourne grâce à des milliers de personnes qui paient des impôts mais qu'elle devrait arriver à tourner sans les fr. 300'000.— en cas de soutien du rapport de minorité. Dès la fin de l'année, les contribuables seront par contre gravement impactés par la situation actuelle et les augmentations annoncées. Il estime donc que c'est le meilleur moment pour que la commune fasse un geste symbolique pour soulager les ménages. Il encourage donc le Conseil à soutenir le rapport de minorité et soutenir l'amendement qui propose une baisse de 1.5 point d'impôt.

Mme la conseillère Anne Bielman relève qu'il semblerait que les personnes font de plus en plus attention au montant du point d'impôt avant de venir s'établir dans une commune. Elle estime donc que notre commune n'est pas très attractive pour les contribuables. Elle encourage donc à soutenir la baisse de 1.5 point d'impôt afin que notre commune devienne intéressante pour des personnes désirant s'installer dans la région.

M. le conseiller Christophe Simeon réagit aux propos de Mme la conseillère Anne Bielman en précisant que la commune se porte plutôt bien en terme d'accroissement de la population (25% d'augmentation environ sur ces 15 dernières années). Il considère donc que le point d'impôt n'a pas joué un grand rôle sur l'attractivité de la commune. Il estime que ces points d'impôt sont une méthode de prévoyance au regard des futurs investissements prévus à court et moyen terme (nouveau collège et autres rénovations de bâtiments communaux par exemple). Il encourage donc le Conseil à ne pas accepter l'amendement proposé par le rapport de minorité.

Par rapport à l'augmentation de la population avancée par M. le conseiller Christophe Simeon, M. le conseiller Marc Mundler a des interrogations sur le nombre de personnes qui paient réellement des impôts. Il estime donc que l'attractivité du taux d'imposition pourrait faire venir des contribuables intéressants.

Pour revenir sur les propos de M. le conseiller Christophe Simeon, M. le conseiller Christoph Roesler estime que d'ici le démarrage des travaux du nouveau collège, le Conseil aura le temps de se prononcer sur un nouveau taux d'imposition. Avec l'acceptation de la baisse du point d'impôt, la Commune de Bex s'approcherait du niveau des villes proches d'elle (Aigle et Villeneuve).

Mme la conseillère Martine Gerber pense que l'apport public permet la solidarité. En temps de crise, il vaut mieux avoir de la disponibilité au niveau de l'argent public (compensation solidaire en cas de besoin) au lieu de faire un petit cadeau à ceux qui gagnent suffisamment. Elle estime également que, si on veut faire des économies en cette période de crise, il serait judicieux de s'axer sur des économies d'énergie.

M. le conseiller Pierre Athanasiadès précise que le plafond d'endettement ne va pas forcément être mis à mal mais va assurément être atteint. En prévision des investissements futurs, il préconise de soutenir le préavis tel que présenté et le maintien du taux d'imposition.

M. le conseiller Christophe Barbezat rebondit sur les divers propos des conseillers qui ont l'avantage d'alimenter le débat. Il est d'accord qu'il faut aider les personnes dans le besoin mais il faut également aider les personnes qui aident les personnes dans le besoin (classe moyenne inférieure). En ce sens, faire une fois un geste pour ces contribuables ne serait pas un mal.

M. le Syndic nous fait part des propos de Mme la présidente du Conseil d'Etat Christelle Luisier Brodard relatés lors de l'Assemblée cantonale des secrétaires municipaux qui a eu lieu le vendredi 7 octobre 2022 à Bex. Son discours a principalement été axé sur les relations entre le canton et les communes et plus particulièrement sur les relations financières qui font l'objet d'âpres négociations entre le Conseil d'Etat et les associations faitières des communes (ACV et UCV). Le Canton a réussi à assainir ses finances grâce à un report des charges sur les communes. Le rapport de minorité fait état que 125 communes ont accepté de baisser 1,5 point d'impôt suite à la reprise de la facture AVASAD alors que 175 communes, dont la Commune de Bex, ont décidé de ne pas bouger leur point d'impôt. Cette décision a été prise pour des raisons conjoncturelles (pandémie) et structurelles (nombreux projets d'investissements).

Le Syndic fait part au Conseil que la Municipalité a finalisé le projet de budget 2023 qui fait état d'une perte de 1.9 millions de francs. En cas d'acceptation de la baisse d'impôt proposée, la perte présumée s'élèverait à 2.2 millions de francs. Le maintien du taux d'imposition est donc indispensable pour gérer le ménage communal et procéder aux investissements qui s'annoncent (nouveau complexe scolaire, mais aussi rénovation de la chapelle de Nagelin, route d'Aigle, Place du Marché, Place de la Gare, sécurisation du système informatique, isolation des bâtiments communaux, etc...).

Monsieur le Syndic encourage donc le Conseil à accepter le préavis tel que présenté.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet au Conseil l'amendement qui propose une baisse de 1.5 point d'impôt (abaissement du taux d'imposition de 71 à 69.5), amendement qui est rejeté par 35 non, 19 oui et 1 abstention.

Il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Bex décide par 44 oui, 5 non et 5 abstentions

- o d'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2023 et 2024 tel que présenté ;
- o d'autoriser la Municipalité à le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation.

8.3 Sur le préavis n° 2022/14 « STEP de Bex – Remplacement des vis de relevage par un système de pompes »

Le rapport ayant été envoyé 5 jours avant la séance du Conseil à tous les conseillers et, comme le permet l'article 72 du règlement, M. le conseiller Frédéric Guex donne lecture uniquement des conclusions du rapport commun établi pour les commissions ordinaire et finances qui intègre un amendement lequel demande une modification des conclusions du préavis comme suit :

- suppression du 2^{ème} point des conclusions du préavis à savoir : *d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 100'000.-- ;*
- suppression du 3^{ème} point des conclusions à savoir : *de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 100'000.-- sous la rubrique « mobilier, machines et véhicules », compte 9146.001, et à l'amortir sur une durée de 10 ans à raison de fr. 10'000.-- par an ;*
- remplacement du 3^{ème} point des conclusions par : *de financer le remplacement du système de relevage de la STEP devisé à fr. 100'000.-- en prenant sur le fond alimenté par des recettes affectées au compte 9280.009 « égout et épuration, investissement et renouvellement ».*

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme la conseillère Gaëlle Valterio demande s'il a été prévu de revaloriser les vis d'Archimède, au moins par la revente du métal.

M. le municipal Emmanuel Capancioni remercie Mme la conseillère Gaëlle Valterio pour sa question. Il était prévu d'évacuer les vis. Toutefois, au vu du cours de la bourse des matières premières, il va essayer d'en récupérer la valeur marchande.

M. le conseiller Christoph Roesler demande si le Conseil a bien intégré que le rapport lu par M. le conseiller Frédéric Guex comprenait un amendement.

M. le Président remercie M. le conseiller Christoph Roesler et lui précise que le Conseil va procéder d'abord au vote de l'amendement avant de voter les conclusions du préavis.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote de l'amendement tel que proposé dans le rapport des commissions ordinaire et COFIN, amendement qui est accepté par 50 oui, 3 non et 1 abstention.

Il est passé au vote des conclusions du préavis tel qu'amendé.

Le Conseil communal de Bex décide à l'unanimité

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement des vis de relevage par un système de pompes à la STEP de Bex ;
- de financer le remplacement du système de relevage de la STEP devisé à fr. 100'000.-- en prenant sur le fond alimenté par des recettes affectées au compte 9280.009 « égout et épuration, investissement et renouvellement ».
- de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2021 - 2026 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 6 octobre 2021.

9. Motions, postulats, interpellations

9.1 Postulat du groupe « Avançons-Ouverture» intitulé « L'eau, l'or bleu de demain »

Mme la conseillère Circé Barbezat-Fuchs lit le postulat établi par Mme la conseillère Marielle Kohli intitulé « L'eau, l'or bleu de demain » .

Par 42 oui, 2 non et 4 abstentions, le postulat est jugé recevable. La discussion est ouverte.

M. le conseiller Baptiste Guérin s'interroge sur l'utilité de ce postulat qui demande un énorme travail aux services communaux tout en sachant que Bex est riche en eau. Il estime que l'on n'est pas dans l'urgence d'obtenir toutes ces informations.

Mme la conseillère Anna Russo demande s'il est possible de chiffrer la mise en place de tous ces éléments.

Appuyant les propos de M. le conseiller Baptiste Guérin, Mme la conseillère Carole Guérin estime qu'il s'agit d'un immense travail de récolte de documents et d'investigations. De plus, certaines de ces informations sont déjà disponibles au public et peuvent être obtenues directement auprès des bureaux de l'Administration communale.

M. le conseiller Julien Desarzens, qui s'occupe des mesures glacières, nous fait part de son inquiétude par rapport à la situation climatique et à la fonte des glaciers.

Mme la conseillère Martine Gerber trouve très intéressant de se préoccuper de l'avenir de notre planète. Elle considère cependant le postulat trop compliqué et pas assez précis. Elle soutient la cause mais pas forcément la forme.

M. le municipal Emmanuel Capancioni apporte quelques éléments de réponse sur les points relevés dans le postulat. Il confirme que le postulat tel que présenté représenterait une surcharge administrative pour le service technique qui peine déjà à répondre à tous les impératifs et urgences au niveau du service des eaux. A partir du mois de janvier 2023, un nouveau système Inventsys permettra de recenser les diverses interventions du service des eaux. Il ajoute que la journée de l'eau pour les Ecoles est toujours en vigueur et que la Municipalité va reconduire la journée des services communaux (dont le service des eaux) en 2023. Il va étudier la possibilité de rajouter quelques informations pertinentes et intéressantes sur le site internet de la commune.

Au vu de ce qui précède, M. le conseiller Baptiste Guérin invite le Conseil à classer ce postulat.

M. le conseiller David Fankhauser remercie les membres du Conseil pour le débat et M. le municipal Emmanuel Capancioni pour ses explications. Dans le but de ne pas surcharger le Service technique, il informe le Conseil que le postulat est retiré mais il reviendra lors du prochain Conseil avec une forme plus allégée.

9.2 Motion du groupe « Avançons-Ouverture » intitulée « Soyons fiers de notre commune et faisons le savoir ! »

M. le conseiller David Fankhauser lit la motion intitulée « Soyons fiers de notre commune et faisons le savoir ! ».

Par 40 oui, 5 non et 5 abstentions, la motion est jugée recevable. La discussion est ouverte.

M. le municipal Emmanuel Capancioni rappelle quelques éléments en lien avec l'évolution de l'office du tourisme bellerin jusqu'à son installation à la Gare de Bex, la constitution de l'Association Porte des Alpes et l'engagement de la nouvelle responsable de l'OT de Bex, Mme Sylvie Berger. Au sujet de l'introduction des taxes sur les résidences secondaires, un projet de règlement est en cours (mis en stand-by début 2020 en raison de la pandémie).

Il ajoute que beaucoup de règlements communaux sont en cours de révision et qu'au vu de la surcharge de travail, la finalisation de ce futur règlement n'est pas la 1^{ère} priorité, raison pour laquelle il sera difficile de répondre à cette motion dans le délai d'une année. D'autre part, selon l'article 15 du nouveau règlement à l'étude pour la commune de Bex et en respect de la loi cantonale, l'affectation du produit net des taxes de séjour doit servir intégralement au financement de manifestations touristiques, de prestations ou d'installations et cela ne peut en aucun cas servir à couvrir des frais de publicité et des dépenses communales. Il invite donc M. le conseiller David Fankhauser à retirer sa motion et faire confiance à la Municipalité en attendant la présentation du futur règlement sur les taxes de séjour et résidences secondaires courant 2023. Par ailleurs, un ajout de fr. 20'000.-- a été porté au projet de budget 2023 pour le secteur tourisme.

M. le conseiller Christophe Simeon déclare avoir passé en revue le site internet de la Porte des Alpes. Il estime qu'il met très bien en valeur les richesses de la Commune de Bex. Il relève également une belle dynamique de l'Office du Tourisme de Bex en faisant notamment référence aux Estivales et Automnales.

M. le conseiller David Fankhauser remercie M. le municipal Emmanuel Capancioni pour ses explications. Il rappelle le vrai but de la motion qui est la mise en place de la taxe sur les résidences secondaires pour les personnes n'habitant pas à Bex. De ce fait, il maintient la motion et invite le Conseil à la soutenir.

Mme la conseillère Annelise Cretton ne soutiendra pas cette motion car elle inclut l'engagement d'une personne supplémentaire au sein du personnel communal.

M. le conseiller Christoph Roesler relève qu'une grande partie des chalets et résidences secondaires appartiennent à des bellerins ou anciens bellerins. Cette taxe sur les résidences secondaires reviendrait à introduire un impôt supplémentaire pour ces « anciens » bellerins.

M. le conseiller David Fankhauser demande la confirmation qu'un règlement et que l'introduction d'une taxe sont à l'étude et vont être mis en place.

M. le municipal Emmanuel Capancioni confirme que ce règlement est à l'étude. Il incite cependant M. le conseiller David Fankhauser à retirer cette motion en lui rappelant les conditions de l'affectation de la taxe.

Mme la conseillère Circé Barbezat-Fuchs a bien compris que le produit de la taxe ne peut pas être dévolu à l'engagement d'une personne. Elle aimerait que cette motion soit prise en considération de manière partielle en enlevant l'élément lié à l'engagement d'un délégué à la promotion touristique mais en conservant les éléments liés à la taxe.

M. le Président pense que l'on ne peut pas amender une motion déposée. Il propose aux motionnaires de revenir au prochain conseil, s'ils le désirent, avec une motion corrigée. Dans le cas contraire, le texte déposé sera voté dans son intégralité.

La parole n'étant plus demandée, la motion n'est pas prise en considération et classée par le Conseil par 33 non, 19 oui et 2 abstentions.

9.3 Interpellation de M. le conseiller Marc Mundler du groupe « Avancions-Ouverture » intitulée « Javerne, mais où donc mène cette route ?? »

M. le conseiller Marc Mundler lit le titre de son interpellation « Javerne, mais où donc mène cette route ?? ».

Plus de 5 conseillers appuyant cette interpellation, il est procédé à la lecture de cette dernière.

M. le municipal Pierre-Yves Rapaz, d'entente avec la Municipalité, apporte une réponse immédiate.

Il informe le Conseil que ces travaux ont été effectués suite au rachat des chalets Ex-Bourgeois afin de remettre en état une piste herbeuse d'environ de 200 m permettant l'accès aux chalets. Une conduite d'eau privée ayant été endommagée durant l'intervention, la commune s'est engagée à la réparer et a dû pousser les travaux sur 200 m supplémentaires pour pouvoir raccorder la conduite à la source. Cette intervention a permis de constater que nous étions à mi-distance avec la zone effondrée et gorgée d'eau du sentier pédestre et proche d'une zone de mélèzes majestueux. Une décision a donc été prise de pousser les travaux pour la réhabilitation de ce sentier et avoir la possibilité de créer des zones pour les tétras et la biodiversité en enlevant quelque fois des mélèzes.

La Municipalité s'est engagée auprès de Pro-Natura afin que la piste et les talus adjacents soient remis en état et enherbés et en aucun cas recouverts d'autres matériaux. Elle leur a confirmé également que les travaux étaient terminés.

Mme la conseillère Gaëlle Valterio demande pour quelle raison ces travaux ont été effectués sans mise à l'enquête publique.

M. le municipal Pierre-Yves Rapaz précise qu'au départ il s'agissait de réaménager une piste pour accéder aux chalets sur 200 m. Il s'agissait donc de travaux de minime importance.

Revenant sur le sujet de l'eau, M. le conseiller Julien Desarzens relève la présence au fond du vallon de Javerne de plusieurs nevés. Nous pourrions être appelés à moyen ou long terme à devoir faire des réserves d'eau, raison pour laquelle cette opération n'est peut-être pas une mauvaise chose.

Mme la conseillère Martine Gerber pense qu'on peut discuter sur le bien fondé de cette route mais pas sur le fait de mettre ou de ne pas mettre à l'enquête. Elle ne voit pas l'urgence de ces travaux et pour quelle raison la Municipalité n'a pas passé par une procédure normale.

Mme la conseillère Gaëlle Valterio a bien entendu les propos du municipal Pierre-Yves Rapaz, mais déplore le fait de toujours appliquer la tactique du « saucisson ». Elle relève qu'il serait sympathique de respecter le droit.

M. le conseiller Marc Mundler remercie le municipal Pierre-Yves Rapaz pour les éléments de réponse apportés mais demande des renseignements par rapport au coût de cette opération.

M. le municipal Pierre-Yves Rapaz indique qu'il n'est pas en possession des factures finales mais que cela devrait avoisiner les fr. 40'000.-- avec la casse d'eau. Il indique qu'il tient à disposition du Conseil des copies du courrier de Pro-Natura.

M. le conseiller Marc Mundler accepte la réponse de la Municipalité mais demande à être renseigné du coût final des travaux.

M. le municipal Pierre-Yves Rapaz l'informe que le coût final figurera dans les comptes.

La réponse immédiate de la Municipalité est acceptée par le Conseil et l'interpellation est classée.

9.4 Interpellation de M. le conseiller Sébastien Sollberger du groupe « Les Verts » intitulée « Halte aux îlots de chaleur dans les cours d'école »

M. le conseiller Sébastien Sollberger lit le titre de son interpellation « Halte aux îlots de chaleur dans les cours d'école ».

Plus de 5 conseillers appuyant cette interpellation, il est procédé à la lecture de cette dernière.

M. le municipal Jean-François Cossetto, d'entente avec la Municipalité, apporte une réponse immédiate.

Consciente de l'augmentation de la température, des études sont menées par la Municipalité allant dans le sens de l'intervention. Un préavis sera d'ailleurs déposé prochainement par rapport à la cour de la Petite Servanne.

M. le conseiller Sébastien Sollberger demande ce qu'il en est des autres cours d'école.

Au sujet des cours d'école du BAP et de la Cible, M. le municipal Jean-François Cossetto relève que ces dernières font partie du plan d'aménagement futur et que ces éléments sont pris en compte dans le cadre du projet du nouveau collège et du concours d'architecture dont le préavis sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

La réponse immédiate de la Municipalité est acceptée par le Conseil et l'interpellation est classée.

10. Communications de la Municipalité

M. le municipal Michael Dupertuis nous informe

- en lien avec le projet MBR qui a été présenté lors du présent Conseil et dont la mise à l'enquête va avoir lieu prochainement, un préavis va être transmis ces prochains jours pour le retrait du PPA Embouchure de l'Avançon qui avait été accepté par le Conseil en mai 2018 ;
- des mesures prises par la Municipalité en regard de la crise énergétique (le plan d'action est annexé au présent PV). A ce sujet, un communiqué de presse sera envoyé le 13 octobre.

M. le municipal Daniel Hediger nous fait part

- de l'inauguration (matinée portes-ouvertes) de l'extension de la caserne du SDIS et de la présentation des deux nouveaux véhicules des officiers de service le 22 octobre prochain (09h00 à 12h00) avec la participation des Jeunes Sapeurs Pompiers (démonstration) et du STS ;
- Au niveau de l'EPOC, dans un souci d'amélioration du service de proximité, l'Etat Major a décidé de lancer un diagnostic local de proximité. Il s'agit d'un questionnaire qui sera envoyé à la population d'ici la fin de l'année.

Mme la municipale Carmen Dubois nous informe que le label « Fourchette Verte » a été abandonné pour le réfectoire scolaire au profit du label « Fait Maison ».

M. le municipal Emmanuel Capancioni nous informe qu'au niveau du chantier Allex-Cotterd-Stand, tout se passe comme prévu et les délais sont quasiment respectés à 10 jours près.

Monsieur le municipal Pierre-Yves Rapaz nous fait part que la route de Gryon sera réouverte le vendredi 14 octobre, la route des Vélaires redeviendra bordiers autorisés dès samedi le 15 octobre 2022. Les travaux pour le revêtement bitumineux définitif auront lieu en été 2023.

11. Vœux et demandes de renseignements

11.1 Vœux et demandes

Mme la conseillère Fabienne Lauber

- remercie M. le municipal Michael Dupertuis pour son excellente présentation par rapport aux mesures prises par la Municipalité en regard de la crise énergétique ;
- demande des informations sur les futurs travaux de la Place du Marché.

M. le conseiller Stefano Regazzoni remercie également M. le municipal Michael Dupertuis pour le plan d'action présenté. Il demande si des mesures contraignantes vont être imposées aux commerçants par rapport à l'illumination des vitrines et des panneaux publicitaires.

M. le conseiller Christophe Simeon

- remercie tout d'abord la Commission culturelle et les autorités pour la mise sur pied du Billy Kids Festival. Il a appris que les écoles refusaient de distribuer des flyers pour les manifestations destinées aux enfants telles que le Billy Kids Festival, le passeport vacances, Ciné-Filou. Il demande donc des informations à ce sujet et souhaite que la commune intervienne auprès de la Direction des écoles ;
- Il demande également des informations sur la motion qu'il avait déposée il y a plus d'une année sur la sécurisation de l'Avenue Biaudet (trottoir, éclairage, etc..).

M. le conseiller Christoph Roesler

- remercie la commune pour les travaux de l'agrandissement du SDIS et invite les conseillers à se rendre à la matinée portes-ouvertes du 22 octobre 2022 durant laquelle une démonstration des Jeunes Sapeurs Pompiers aura lieu ;
- a constaté que des matériaux de construction sont régulièrement déposés au Stand de Vauvrise vers les bennes de déchets verts. Il demande s'il y a un moyen de contrôler cette situation avec la mise en place des caméras.
- a bien pris note des mesures prises pour les éclairages de Noël mais est attristé de savoir que les hameaux vont en être privés.

Mme la conseillère Sylviane Zuber

- relève que les indications de qui a voté (rouge – vert) ne sont pas disponibles à l'écran pour les conseillers ;
- constate que les drapeaux n'ont pas été installés dans la Salle ce soir.

M. le conseiller Pierre Athanasiadès remercie également la Commune pour la mise sur pied du Billy Kids Festival mais regrette le nombre de véhicules stationnés aux alentours du Stand de Vauvrise. Si cette manifestation devait se renouveler, il faudrait penser à encourager la mobilité douce.

M. le conseiller Jean-Michel Koehler sollicite des informations sur le chantier de la route de Gryon concernant la conduite et la construction de la station de turbinage en dessous du Bévieux (durée des travaux, calendrier).

Mme la conseillère Christine Blatti Villalon remercie également le municipal Michael Dupertuis pour la présentation du plan d'action. Elle souhaite que les informations ne soient pas uniquement diffusées via Facebook mais qu'on utilise également d'autres canaux.

Mme la conseillère Sylvie Derrac revient sur la Fête des Ecoles et sur le fait que le car postal a été bloqué par le cortège. Elle demande si ce désagrément pourrait être évité.

M. le conseiller Dario Bucci a constaté qu'il devient de plus en plus difficile de circuler à proximité des écoles et que la situation peut être qualifiée de dangereuse. Il demande quelle est la responsabilité de la commune sur ce point et si des améliorations sont prévues au niveau des passages piétons (patrouilleurs scolaires par exemple).

11.2 Réponses de la Municipalité

- M. le municipal Michael Dupertuis apporte les éléments de réponse le concernant, soit :
- pour ce qui est des travaux de la Place du Marché, le dossier vient d'être débloqué au niveau de l'office fédéral des transports et pourra passer à l'étape suivante soit la DGMR. Dans le meilleur des cas, le début des travaux est agendé pour 2024 ;
 - concernant l'éclairage des vitrines et autres panneaux publicitaires, cet aspect n'est pas de la compétence de la Municipalité. Elle ne peut avoir qu'un avis incitatif ;
 - par rapport à la motion déposée pour la sécurisation de l'Avenue Biaudet, des premiers éléments de réponse (notamment pour les lampadaires) seront communiqués tout prochainement dans le cadre du plan directeur de l'éclairage public ;
 - pour ce qui est de l'éclairage de Noël dans les hameaux, la commune se doit de montrer l'exemple ;
 - d'autres moyens de diffusion d'information que Facebook sont utilisés comme le journal communal, le site internet de la Commune ainsi que l'application mobile ;
 - concernant le cortège de la Fête des Ecoles, il s'agit d'un petit désagrément arrivant une fois par année et les TPC sont préalablement avisés.

Monsieur le municipal Daniel Hediger

- est conscient du problème de la distribution des flyers dans les écoles puisque la Commission des sports a eu les mêmes difficultés lors de la Suisse Bouge. Il essaiera de faire bouger les choses et reprendra cette affaire conjointement avec sa collègue Mme la municipale Carmen Dubois pour intervenir auprès de la Direction des Ecoles.
- par rapport à la circulation aux abords des établissements scolaires, il estime également que ce dossier doit être repris avec les Ecoles et la Police pour trouver des solutions (formation patrouilleurs, etc..)

Monsieur le Syndic fait part que la circulation bidirectionnelle sera rétablie d'ici la fin de l'année sur la route de Gryon. Les travaux seront terminés fin 2023.

En réponse à Mme la conseillère Sylviane Zuber, M. le Président rappelle qu'une commission a été nommée pour la révision du Règlement du Conseil et que les éléments liés au vote électronique y seront intégrés ;

Tous les conseillers ayant eu réponse à leurs questions, M. le Président donne rendez-vous à l'ensemble du Conseil le 16 novembre 2022 et prie les conseillers de ne pas oublier de rendre leur zappette. La séance est levée à 21h59.

Au nom du Conseil communal :

Le Président :

La Secrétaire :

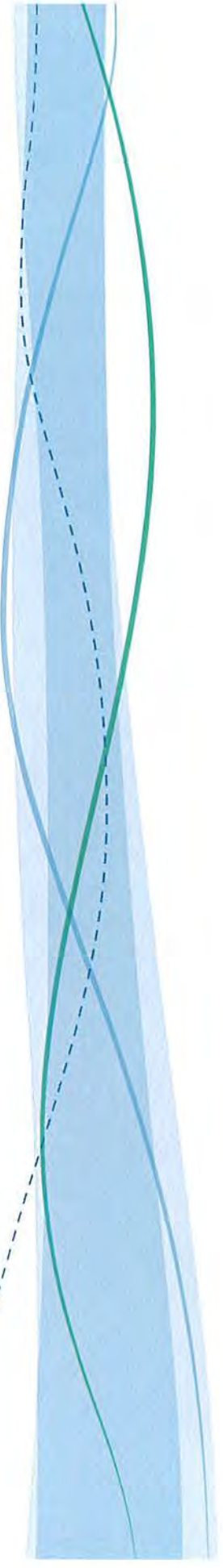


Philippe Sarda

Martine Payot

Crise énergétique :

Plan d'Action de la Municipalité de Bex



Bex
european energy award





3 axes de travail

1. **Court terme : - 15% sur les consommations électriques et thermiques**
2. **Communiquer, encourager, montrer l'exemple**
3. **Moyen terme : Produire plus d'énergie locale, Réduire nos consommations**



3 axes de travail

1. Court terme : - 15% sur les consommations électriques et thermiques

- Couper l'eau chaude dans les bâtiments communaux
- Passage au LED des bâtiments / salles non encore installées
- Blocage des chauffages à 20° dans les bureaux et classes, 17° pour les halles et salles de sport ou ateliers, 7° pièces non utilisées (antigel)
- Eclairage de Noël : limité à la Place du Marché avec minuteur ou durée limitée
- Suppression de l'éclairage des bâtiments publics et monuments
- Appareils électroniques : installation de minuteurs
- Opération Eco-Logement : mandater société pour réduire la consommation de 10% dans les locatifs de Bex
- Formation des concierges au suivi et optimisation énergétique



3 axes de travail

2. Communiquer, encourager, montrer l'exemple

- Information auprès des collaborateurs et des écoles concernant la coupure de l'eau chaude et la baisse des températures
- Révision du plan de continuation selon recommandations du Canton
- Informer régulièrement la population des bonnes mesures à prendre en matière d'économie d'énergie : journal communal, communications fréquentes sur page Facebook communale, lettre aux commerces
- 6 décembre : Séance pour propriétaires en matière de rénovation énergétique



3 axes de travail

3. **Moyen terme : Produire plus d'énergie locale, Réduire nos consommations**

- Etudier chaque opportunité d'installation d'énergie renouvelable et mise en priorité politique de leur installation
- Réalisation d'une stratégie d'assainissement énergétique des bâtiments
- Assainissement et réduction de l'éclairage public (mise en œuvre du Plan Directeur de l'Éclairage Public)